



© Olivier Pastor

CONCOURS PHOTO

Destiné aux enfants de 7 à 12 ans de la Communauté d'Agglomération TPM

Du 1^{er} Avril au 3 Septembre 2010

**TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



et **OBJECTIF
SUR SEYNE**

FUJIFILM

TPM et l'association Objectif sur Seyne ont souhaité faire participer les enfants de l'agglomération au festival de photo « l'Œil en Seyne »

qui se tiendra pour sa septième édition en octobre 2010 à la Villa Tamaris Centre d'Art à la Seyne sur Mer.

Le voyage est le thème retenu pour cette année. L'exposition à la Villa Tamaris, du 1^{er} octobre au 7 novembre, sera consacrée à deux grands photographes Sabrina et Roland Michaud qui ont, pendant plus de cinquante années, parcouru les routes de l'Asie, de l'Afghanistan à l'Inde jusqu'à la Corée et la Mandchourie (entre autres...)

Ce thème peut-être illustré par tout ce qui évoque, dans votre imaginaire, l'idée du voyage : la mer et ses bateaux, une valise, un

nuage, le soleil qui se lève et se couche ou encore tous les moyens de transports... Faites preuve d'imagination, faites nous rêver, les vacances sont là pour vous y entraîner.

Comme chaque année cinq à six prix, sous forme d'appareils photos numériques, seront remis aux plus talentueux d'entre vous le soir de l'inauguration de l'exposition. Les meilleures photos des jeunes qui auront participé au concours seront exposées lors du festival photographique à la Villa Tamaris.

Les appareils photo personnels peuvent être utilisés.

..... Fiche d'inscription, à remplir, à découper et à joindre à la photo - Disponible également sur www.tpm-agglo.fr

**TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**OBJECTIF
SUR SEYNE
FUJIFILM**

Titre de la photo :

Nom du candidat : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Nom de la structure :

Nom du responsable : Téléphone :

Adresse :

VOYAGE

RÈGLEMENT

Article 1

Dans le cadre du mois de la photo qui se tiendra en octobre 2010 à la Villa Tamaris Centre d'Art, Toulon Provence Méditerranée et l'association « Objectif sur Seyne » organisent un concours de photographie « L'Œil en Seyne » **du 1^{er} avril au 3 septembre 2010.**

Article 2

Ce concours est ouvert à tous les enfants **de 7 à 12 ans** de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Article 3

Le dossier concernant ce concours est à retirer auprès du service des médiateurs culturels de Toulon Provence Méditerranée, rue Peiresc à Toulon ou à demander au 04 94 93 70 70.

Article 4

Objet : **Photographie en noir et blanc ou en couleur sur le thème « LE VOYAGE » sous toutes ses formes**

Article 5

Format des photos : **Une seule photo par enfant en format 13cm x 18cm** ou format numérique comparable. Elles devront impérativement porter **au dos le nom de l'enfant, son prénom, sa date de naissance, son adresse et son numéro de téléphone ou les coordonnées d'un responsable** pour pouvoir les joindre si l'auteur de la photo gagne un prix.

Les photographies devront être envoyées à :

Toulon Provence Méditerranée

Concours l'Œil en Seyne - 20, rue Peiresc
B.P. 536 - 83041 Toulon cedex 9

La date limite d'envoi est le **3 septembre 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 6

Jury : Il sera composé de personnalités du monde artistique, de photographes professionnels et de représentants des différentes entités ayant participé à l'organisation du concours. Il se réunira en septembre 2010.

Il prendra des décisions qui ne pourront faire l'objet d'aucune

contestation. L'attribution des prix se fait à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est prépondérante.

Prix : Un appareil photographique de type professionnel sera offert au lauréat ayant réalisé la meilleure photographie. Cinq autres lauréats seront récompensés par des appareils photos numériques.

Exposition : Une sélection des photographies des enfants seront exposées à la Villa Tamaris Pacha Centre d'Art à la Seyne sur Mer pendant le « Mois de la photo » en octobre 2010.

Article 7

Les lauréats et les responsables seront informés par courrier du résultat du concours. La cérémonie de remise des prix se tiendra lors de l'inauguration en octobre 2010 du « Mois de la photo » à la Villa Tamaris. Elle se fera en présence des photographes professionnels exposant dans le cadre du « Mois de la photo ».

Article 8

Les lauréats sont tenus d'accepter toute utilisation promotionnelle qui pourrait être faite de leur nom et de leur œuvre à la suite de leur participation au concours.

Article 9

L'organisation de ce concours est sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait. De même, leur responsabilité ne saurait être engagée pour toute perte ou retard de courrier.

Article 10

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve aucune du présent règlement. Les contestations éventuelles seront tranchées par les organisateurs du concours dont les décisions seront sans appel.